

quelques minutes, leur attention sur le décret du conseil C.P. 360, approuvé le 13 février 1922, à la demande du gouvernement de la province de Québec, tel qu'amendé par le décret C.P. 1890, approuvé le 15 mars 1943. Par ce décret du conseil, le gouvernement fédéral consentait à remettre à la province de Québec l'entière administration des pêcheries commerciales, créant ainsi la seule exception du genre au pays.

Il y a quelque temps, je demandais au ministère des Pêcheries de me donner les montants payés aux différentes provinces, pour l'administration de ces pêcheries, à la date de l'approbation du premier décret du conseil, et les montants payés aux mêmes fins pour l'année 1944-1945. Ces chiffres sont les suivants:

Province	1921-1922	1944-1945
Nouvelle-Ecosse	\$250,329 40	\$584,300 59
Ile du P.-E.	34,757 27	98,309 59
Nouveau-Brunswick ..	146,059 75	383,917 98
Ontario	80,403 37	1,569 84
Manitoba	71,934 16	16,034 68
Alberta	22,430 25	
Saskatchewan	21,487 53	
Colombie-Britannique	496,631 69	817,888 81

Si nous prenons la moyenne des sommes ainsi payées aux autres provinces et appliquons ces sommes à nos pêcheries, nous constatons que la province de Québec perd environ une somme annuelle de \$500,000. Ces sommes d'argent qui sont payées aux autres provinces proviennent des revenus du pays, auxquels la province de Québec contribue pour tout près du tiers, sinon plus.

Si, parce que certains autonomistes de la province de Québec, pour des raisons politiques, refusent le privilège et l'avantage à nos pêcheurs de profiter de ce montant, je crois que le Gouvernement doit trouver un autre moyen de les en faire bénéficier, car ils ont un droit indiscutable, tout autant que les pêcheurs des autres provinces du Canada, à recevoir ces sommes d'argent.

Je profite de l'occasion pour porter à l'attention des pêcheurs de mon comté ce que leur coûte, par année, l'autonomie prêchée par leurs dirigeants de Québec. Un calcul sommaire que j'ai fait prouve que nos pêcheurs gaspésiens ont ainsi perdu, depuis 1922, au delà de dix millions de dollars. C'est, hélas, ce que leur coûte l'autonomie de nos soi-disant nationalistes de la province de Québec. Je demande donc à l'honorable ministre et aux conseillers du Trésor de tenir compte de ce fait important lorsqu'il s'agira d'élaborer un programme de travaux publics pour la province de Québec, et je leur demande, au nom de mes pêcheurs gaspésiens, de leur remettre cette somme en instituant immédiatement un programme d'amélioration et de construction de havres de pêche modernes, à même les fonds qu'ils ont ainsi perdus et qu'ils continueront de

perdre à l'avenir, tant que cette politique existera. Cet argent leur est dû de droit et je ne vois pas quelle raison on pourrait invoquer pour le leur refuser.

Deuxièmement, quais commerciaux. Ce que j'ai dit précédemment relativement à l'importance de nos havres de pêche s'applique également à nos quais commerciaux. Là encore j'ai soumis à l'honorable ministre des Travaux publics et à son ministère une liste de travaux urgents et j'espère que, dès l'an prochain, nous verrons ce programme commencer à se réaliser.

Nous avons des ports de mer très importants où, à chaque année, nous expédions des quantités considérables de bois de construction et de bois de pulpe. Comme je l'ai dit plus haut, nous n'avons pas de chemins de fer ou presque pas, à peine 60 milles de voies ferrées de quatrième ordre et une route de ceinture d'un ordre inférieur; ce qui signifie, comme je le disais lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône au début de ce Parlement, que la voie maritime reste la seule voie de communication à la disposition de notre population.

L'industrie forestière, chez nous, est la plus importante. Je réfère l'honorable ministre et le Gouvernement au rapport de l'Inventaire des Ressources Naturelles sur la Gaspésie, fait en 1937 par le gouvernement de la province de Québec. Je me permettrai donc de faire une suggestion à l'honorable ministre, suggestion que j'ai déjà soumise aux officiers de son ministère. Vu la rareté du bois, résultant tant des grèves qui ont sévi en Colombie-Britannique que du programme de construction de maisons d'habitation, j'ai suggéré et je suggère de nouveau à l'honorable ministre des Travaux publics d'établir dès maintenant la quantité approximative et les dimensions du bois qui sera nécessaire pour les travaux qu'il se propose d'exécuter durant l'été 1947, et de placer immédiatement des contrats afin qu'il soit assuré qu'au printemps prochain ces quantités de bois seront disponibles. Je dois ajouter que, si de tels contrats sont donnés dès cet automne, nous pourrions trouver localement, en Gaspésie, une bonne partie du bois nécessaire à ces constructions et ainsi diminuer la demande que nous aurons à faire pour le bois de la Colombie-Britannique.

J'ai une autre suggestion à faire à l'honorable ministre concernant le dragage près des havres de pêche et des quais commerciaux de mon comté. Nous avons eu, cet été, de très grandes difficultés à faire exécuter les travaux qui s'imposaient, dû au fait que la drague du ministère des Travaux publics doit servir deux comtés, celui de Bonaventure et celui de Gaspé, et, en outre, que cette drague est dans un état de vétusté très avancé. Comme résultat, nous avons dû demander à des entrepreneurs